

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE EUROPÉENNE

(Conformément aux articles L.312-5 et R.312-2 du Code de la consommation)

t-VNS paiement en 6 fois
Informations générales Identité du prêteur : SARL Perf'Hex Type de crédit : Crédit amortissable affecté à l'achat d'un t-VNS Rappel légal obligatoire : Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Conditions financières Montant total du crédit : 3529,42 € TTC (Il s'agit du montant mis à votre disposition pour l'acquisition du t-VNS) Durée du contrat de crédit : 6 mois Remboursement : 6 mensualités de 603,77 € Le premier prélèvement a lieu au moment de l'achat, sauf en cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai légal de 14 jours. Montant total dû par l'emprunteur : 3622,62 € (Soit 93,20 € d'intérêts sur la durée totale du crédit) Taux débiteur fixe : 8,63 % Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 9 %
Frais et assurances Frais de dossier : 0 € Frais de tenue de compte : 0 € Assurance : Facultative et non exigée pour l'octroi du crédit
Droit de rétractation Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires à compter de la validation du contrat de crédit pour vous rétracter sans justification, conformément à l'article L.312-19 du Code de la consommation. L'expédition du t-VNS interviendra à l'issue de ce délai.
Conditions particulières Conditions de mise à disposition des fonds : Le montant est versé directement au fournisseur 14 jours après la signature du contrat, sauf si le client a expressément renoncé à son droit de rétractation. Remboursement anticipé : Le crédit peut être remboursé à tout moment, en totalité ou en partie, sans frais ni pénalité, conformément à l'article L.312-34 du Code de la consommation.
En cas de retard de paiement Des pénalités de 8 € par jour de retard pourront être appliquées. Ces pénalités pourront être réduites si elles sont jugées manifestement disproportionnées, conformément à l'article 1231-5 du Code civil. En cas de non-paiement, la société se réserve le droit d'exiger le remboursement immédiat des sommes dues et d'engager des procédures de recouvrement amiables ou judiciaires. Les frais afférents pourront être imputés à l'emprunteur, dans le respect des dispositions légales. Votre nom pourra également être inscrit au FICP (Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers), ce qui peut limiter votre accès à d'autres financements.
En cas de difficulté En cas de difficulté de paiement, il est essentiel de contacter rapidement la société afin d'envisager une solution amiable.
Contact : contact@perfhex.com